



# JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :  
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,  
E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : [www.justiciahumanrights.org](http://www.justiciahumanrights.org)

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°017/JUST/2025

### ***LES PROPOS DU SENATEUR DANNY KABONGO CONSTITUENT UNE INCITATION À LA VIOLENCE CONTRE LE GOUVERNEUR JACQUES KYABULA***

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement basée en République démocratique du Congo suit avec attention le développement de la situation sociale et politique en RDC et déplore la gravité des propos tenus par le Sénateur Danny KABONGO.

En effet, ce samedi 12 juillet 2025 devant les militants de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, UDPS, en sigle, le sénateur précité a tenu des propos, nous citons : ...si nous étions à l'époque de Moïse, on devait le (Jacques KYABULA) lapider ".

Il tenait ces propos pour convaincre les militants de son parti du bien-fondé de la lettre télégramme du Vice Premier ministre et ministre de l'intérieur invitant le Gouverneur de province du Haut Katanga à Kinshasa à la première occasion.

Pour rappel, le Gouverneur Jacques KYABULA avait tenu en date du 01 juillet 2025 un meeting populaire au cours duquel il avait salué l'accord de paix signé par la RDC et le Rwanda sous l'égide du gouvernement des États-Unis d'Amérique, mais également soutenue que le vrai ennemi de la RDC, c'est le Rwanda et non des fils du pays comme Joseph KABILA et Corneille NANGAA, dont les cas peuvent être réglés en famille. Ces propos auraient déplu quelques militants de l'UDPS qui s'en prennent par violences verbales et injures à sa personne.

Les propos tenus par le sénateur et un des Présidents fédéraux de l'UDPS Lubumbashi, Monsieur Danny KABONGO sont constitutif de l'infraction de l'incitation à la désobéissance ou à la violence contre les institutions commettre des manquements envers l'autorité publique conformément aux articles 134 et 199, Code Pénal Congolais, Décret du 30 janvier 1940 tel que tel que modifié et complété à ce jour Mis à jour au 30 novembre 2004.

***“La gravité de ces propose pourraient déboucher à des actes encore plus violents contre le gouverneur et ses sympathisants, alors qu'en ce moment la recherche de l'unité et de la cohésion nationale est la préoccupation de tout citoyen epris de justice et de paix”***, a déclaré Maître Timothée MBUYA, Président de JUSTICIA Asbl.

Eu égard à ce qui précède, JUSTICIA Asbl recommande au Parquet près la Cour de Cassation de se saisir des faits et interpeller le Sénateur Danny KABONGO pour ses propos de nature à inciter la population à la violence physique contre une autorité établie.

Elle invite le Vice Premier Ministre et Ministre de l'intérieur à ne pas prendre des décisions non réfléchies sous pression des militants de son parti qui s'illustrent dans une lutte politicienne de repositionnement au détriment de l'intérêt général.

Fait à Kinshasa le 15/07/2025



Pour JUSTICIA Asbl  
Maître Timothée MBUYA  
Président